

**VILLE D'EU**  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Délibération N° 2024/121/DEL/4.1**

**Séance du 7 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 mai, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

**Présents :** M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DOUDET Catherine, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, M. VASSELIN Julien, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse par M. BARBIER Michel, M. BOSCHER Emmanuel par Mme BRIFFARD Claudine, Mme ROCHE Karine par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme DUJEANCOURT Anne, M. RUELLOUX Samuel par M. LLOPEZ Laurent, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, M. CARBONNET Yann par Mme INZANI Béatrice.

**Absent :**

**Le secrétariat a été assuré par :** M. VASSELIN Julien.

Date de convocation : 30/04/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 21	Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**Objet : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS MUNICIPAUX**

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs communaux dans le cadre de la procédure des avancements de grade et de promotion interne du personnel et conformément aux lignes directrices de gestion,

Considérant que les commissions administratives paritaires compétentes placées auprès du centre de gestion de la Seine-Maritime ont été sollicitées sur les conditions statutaires d'avancement,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité social territorial du 4 avril 2024,

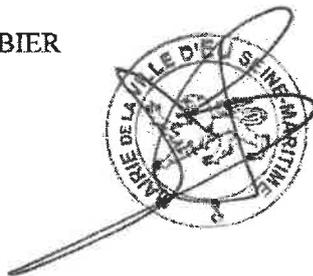
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose à l'assemblée la modification du tableau des effectifs comme suit :

- Suppression d'un emploi permanent de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B) à temps complet au 01/04/2024,
- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) à temps complet au 01/04/2024,
- Suppression d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles (catégorie C) à temps complet au 01/04/2024,
- Création d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) à temps complet au 01/07/2024 et suppression à la même date d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet,
- Création d'un emploi permanent de brigadier-chef principal (catégorie C) à temps complet au 01/04/2024 et suppression à la même date d'un emploi permanent de gardien-brigadier (catégorie C) à temps complet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la création des emplois et au recrutement des personnels.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,  
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,  
Julien VASSELIN